

PLU

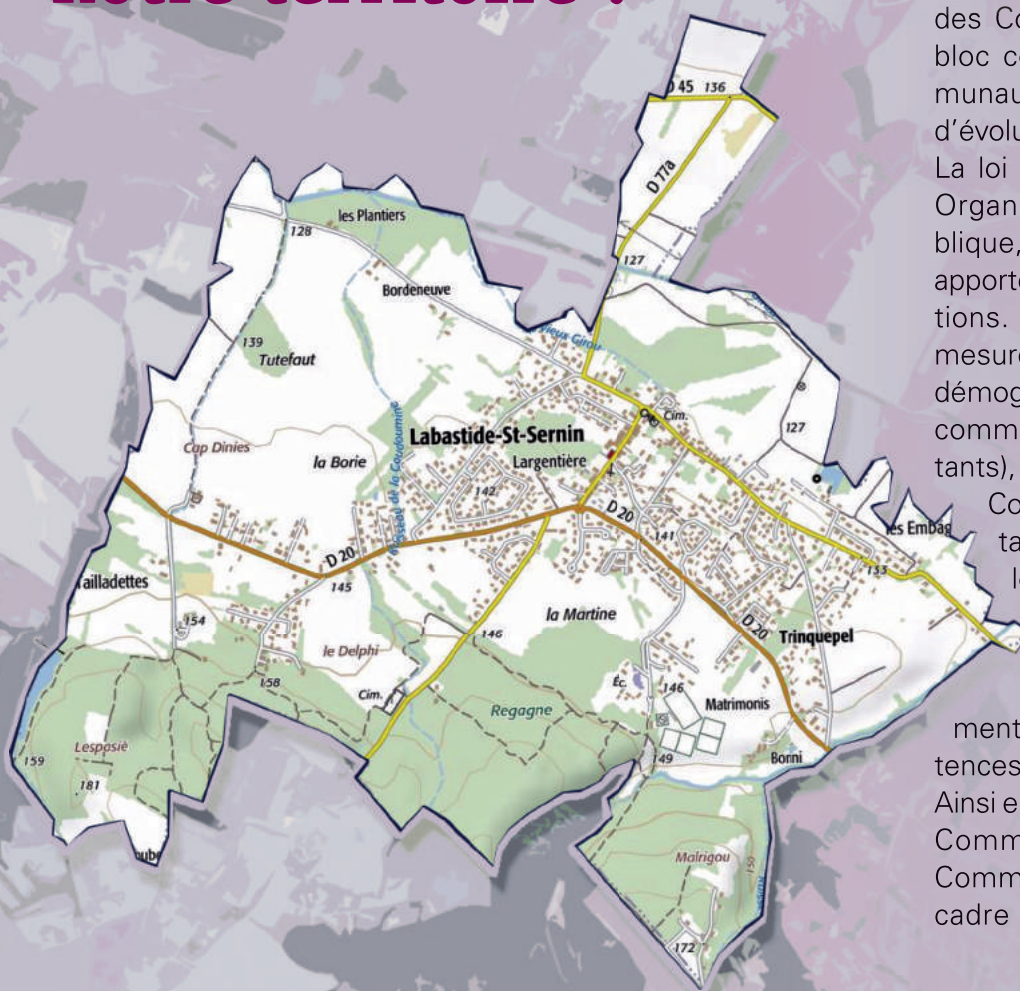
Quel projet pour
notre territoire ?Éditorial
du Maire

Chères Labastidiennes,
Chers Labastidiens,

Déjà largement modifiés par la loi du 16 décembre 2010, l'environnement institutionnel et le champ d'intervention des Communes et plus largement du bloc communal (Communes et Communautés de communes) continuent d'évoluer fortement.

La loi NOTRe (portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, promulguée le 7 août 2015) a apporté de nouvelles grandes modifications. Même si l'une des principales mesures de cette loi modifiant le seuil démographique des Communautés de communes (le portant à 15 000 habitants), n'a pas entraîné d'effet sur notre Communauté de communes (comptant déjà plus de 18 000 habitants), les dispositions relatives à la suppression de la quasi-totalité des syndicats intercommunaux modifient, quant à elles, largement l'exercice de certaines compétences par notre Commune.

Ainsi en matière d'assainissement, notre Commune s'était associée avec la Commune voisine de Cépet, dans le cadre d'un syndicat intercommunal,





JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES
ET ASSOCIATIVES DE LABASTIDE SAINT SERNIN

Directeur de la publication : Bertrand Sarrau
Responsable de la publication : Anne-Sophie Pilon
Comité de rédaction : Mmes S. Dufour, S. Lebreton,
V. Pubill et MM. D. Antipot, C. Rougé et L. Tetrel
Réalisation : SCM, Toulouse

pour construire et gérer la station de traitement des eaux usées de la Cahuzière. Conséquence de l'application de la Loi NOTRe, ce syndicat va être dissous par le Préfet, au 31 décembre 2016.

Nous allons devoir trouver avec la Commune de Cépet, un nouveau mode de gestion de la station de traitement des eaux usées. Parmi les effets découlant de ces dispositions, la fixation du prix du m³ assaini n'est plus directement établie par la Commune, mais par une structure (Commission territoriale) dont le périmètre est plus élargi ; compte tenu de paramètres physiques et financiers moins favorables, une augmentation modérée des coûts va découler de cette modification.

À terme, les compétences en matière d'eau potable et de voi-

ries seront également exercées au niveau de la Communauté de communes.

Le législateur a souhaité ces modifications pour mutualiser et optimiser les coûts de ces services. Encore peu visibles à ce stade, les changements à réaliser sont importants. Ils vont nécessiter certaines adaptations au niveau communal et intercommunal.

Notre Commune, comme ses homologues, se doit de prendre acte de ces évolutions touchant à ses compétences et à ses missions, et d'assurer en partenariat avec la Communauté de communes, une pleine efficacité de l'action publique au service des Administrés.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Bastidais.

Bien cordialement,

Bertrand Sarrau

Révision du PLU

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, une réunion publique de présentation et d'échanges a eu lieu le mardi 15 novembre 2016. Ce fut l'occasion de partager les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), débattu préalablement en Conseil municipal en octobre.

Nous profitons de la parution de ce bulletin pour revenir sur cette étape importante dans la révision de notre PLU et vous en présenter les grands axes.

RAPPEL PROCÉDURE DE RÉVISION DU PLU

Phase 1 : Diagnostic du territoire
(avril à décembre 2015)

**Phase 2 : Projet d'Aménagement
et de Développement Durable**
(janvier à novembre 2016)

**Phase 3 : Traduction réglementaire
du PADD – zonage, règlement
et Orientations d'Aménagement
et de Programmation (OAP)**
(décembre 2016 à juillet 2017)

**Phase 4 : Arrêt du projet de PLU
en Conseil municipal, procédure
administrative dont enquête
publique**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

constitue la pièce maîtresse du PLU. Il définit les lignes directrices du développement de la commune sous forme d'orientations générales d'aménagement et d'urbanisme. C'est un outil de programmation et

de planification du développement communal.

Cette révision représente l'occasion d'exprimer **un nouveau projet de territoire**, de repenser l'identité et le développement de la commune pour ces 14 prochaines années tout en prenant en compte les évolutions

réglementaires récentes et en s'appuyant sur les conclusions et les enjeux du diagnostic.

Quelles sont les nouvelles dispositions réglementaires qui s'imposent à la révision du PLU ?

Depuis l'élaboration du premier PLU en 2005, de nouvelles dispositions législatives et réglementaires sont apparues et doivent être prises en compte. Il s'agit notamment de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) et les lois Grenelle 1 et 2, qui veillent particulièrement à la limitation de la consommation d'espace par l'urbanisation et

la prise en compte des trames vertes et bleues.

En outre, le PLU doit assurer sa compatibilité avec des documents supra-communaux tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Grande Agglomération toulousaine et du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Ces documents vont encadrer la définition des principales orientations du PADD notamment en termes de rythme et de forme du développement urbain, avec l'objectif constant d'assurer un **développement durable et maîtrisé du territoire**.

À l'issue de la réunion publique, des panneaux d'exposition sur le PADD ont été affichés en mairie. Plusieurs documents y sont également disponibles. **Vous êtes invités à formuler vos suggestions ou observations par courrier ou sur le registre disponible en mairie.**

Le PADD s'organise autour de quatre axes de développement

1. Maîtriser et harmoniser le développement urbain

Comment assurer le développement urbain de la commune tout en freinant l'étalement urbain pour préserver le capital agricole et le patrimoine naturel de Labastide Saint Sernin ?

Une croissance démographique organisée dans le temps.

- Lisser la dynamique démographique communale d'ici 2030.
- Se donner les moyens d'accueillir une population nouvelle sur son territoire tout en appliquant le principe de gestion économe des sols.
- Accueillir environ 800 habitants supplémentaires sur la période 2016-2030 (+ 2,3 %/an).

Une maîtrise des espaces urbanisés à poursuivre.

- Maîtriser l'extension de l'urbanisation dans le temps et l'espace.
- Prévoir un rythme de construction moyen de 24 logements/an en moyenne.

Accompagner le développement urbain au cœur et en continuité Sud-Est du village.

- Limiter l'impact des constructions sur la zone agricole et naturelle.
- L'axe d'urbanisation future s'établira prioritairement :

- en densification du tissu urbain déjà existant avec l'urbanisation du secteur Largentière,
- en épaississement en continuité Sud-Est du village avec l'urbanisation phasée du secteur situé entre les RD 20 et 77A,
- en maintenant la coupure d'urbanisation existante entre le centre-ville et le secteur Tailladettes,
- en limitant le développement de ce dernier à la seule urbanisation des dents creuses.

Diversifier l'offre résidentielle qui a déjà été engagée, notamment en matière de logement social, afin de permettre une mixité de la population, une densification et un renouvellement du bâti.

Promouvoir un développement urbain de qualité.

2. Favoriser une meilleure desserte du territoire et améliorer la lisibilité urbaine

L'accueil d'une population, permanente ou de passage, ne peut participer à la vitalité locale que s'il s'accompagne d'une mise en adéquation des moyens de communication et de déplacements, destinée à faciliter l'accessibilité à l'ensemble des lieux d'activités et de vie, et à renforcer l'attractivité du territoire.

Améliorer les déplacements dans le village.

- Assurer de meilleurs déplacements dans l'agglomération.
- Calibrer les stationnements au fur et à mesure du développement urbain, au niveau des nouvelles zones à urbaniser.

Favoriser l'usage des modes de déplacements doux.

- Assurer la sécurité et la commodité des déplacements doux avec l'école, le noyau villageois et les équipements de sports.
- Diminuer les déplacements automobiles internes à la commune.
- Participer à la réalisation intercommunale d'un réseau de chemins piétons.
- Développer les connexions en direction des arrêts de bus.

Aménager et sécuriser les entrées de ville.

- Améliorer la lisibilité des entrées et des traversées de ville.
- Réaménager les principales entrées de ville du territoire par le biais de différents aménagements urbains et paysagers (végétalisation importante) et de l'aménagement de zone tampon le long de la RD 20 par exemple.

3. Conforter les activités économiques existantes et favoriser la dynamisation du centre-ville

L'accueil d'une population, permanente ou de passage, ne peut participer à la vitalité locale que s'il s'accompagne d'actions favorables au dynamisme éco-

nomique, à une offre adaptée en commerces, en services à la population.

Favoriser l'attractivité des commerces du centre-ville.

- Participer au maintien, à la valorisation et au développement des commerces et services de proximité, indispensables au maintien de la qualité de vie de ses habitants.
- Initier la création de nouveaux commerces dans les futures zones d'urbanisation.

Maintenir la dynamique agricole.

- Protéger les espaces agricoles contre le phénomène de mitage qui contribuerait à fragiliser l'activité agricole.

Calendrier des élections présidentielles et législatives en 2017

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches **23 avril** et **7 mai 2017**.

Quant aux élections législatives, elles se tiendront les dimanches **11 et 18 juin 2017**.

Horaires d'ouverture des bureaux de vote : de 8 h à 18 h.

QUI PEUT VOTER ?

Pour voter, il faut être majeur, de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur les listes électorales.

Pensez à vous inscrire ! **La date limite d'inscription est fixée au vendredi 30 décembre 2016 jusqu'à 18 h.**

RAPPEL !

La présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire. Cependant, **il faut impérativement présenter une pièce d'identité afin de pouvoir voter.**



- Gérer le devenir du bâti épars historiquement agricole mais qui a perdu sa vocation et lui permettre de conserver une occupation qui en assurera l'entretien et la pérennité.

4. Maintenir le cadre de vie et l'équilibre communal dans une optique de développement durable

Comment tirer parti de l'attractivité de la commune en conservant et en valorisant les qualités paysagères, patrimoniales et naturelles qui nourrissent l'identité de Labastide Saint Sernin ?

Des centralités à renforcer.

- Conserver et renforcer le rayonnement du bourg sur le reste de la commune.
- Créer du lien entre le secteur Matrimonis et les différents quartiers à vocation d'habitation.

Protéger la population et les biens des risques et nuisances.

- Assurer la protection des populations et des biens à travers :

- un développement maîtrisé de l'urbanisation dans les zones soumises à un risque,
- une emprise limitée des surfaces imperméabilisées et une réflexion préalable à toute opération afin d'en compenser les effets,
- des dispositifs visant à gérer les eaux pluviales urbaines (aménagement de bassins de rétention des eaux, entretien des fossés et des cours d'eau...).
- Maîtriser le développement urbain aux abords des voies de communication.

Protéger les espaces fragiles.

- Conserver et améliorer les continuités écologiques.
- Préserver les espaces à forts enjeux de biodiversité.

Maintenir les éléments paysagers structurants.

- Protéger les espaces agricoles et naturels les plus remarquables.
- Préserver l'identité villageoise de la commune.
- Protéger les alignements d'arbres.
- Préserver les cônes de vue.



Rénovation et extension de la salle des fêtes

La salle des fêtes de notre commune, construite dans les années 80, est aujourd'hui vieillissante et ne répond plus ni aux exigences normatives ni aux besoins des utilisateurs. Le Conseil municipal a donc décidé de programmer la réalisation de travaux de rénovation de l'existant et la réalisation d'une extension en tenant compte des contraintes urbanistiques, techniques et budgétaires.

Le projet global porte sur une surface utile nette d'environ 600 m² pour le bâtiment à rénover et de 50 m² pour l'extension.

Détails des travaux prévus pour la partie existante

- mise aux normes (accessibilité aux handicapés, électricité...),
- améliorations techniques (isolation thermique avec notamment changement des menuiseries, traitement acoustique avec isolation phonique...),
- adaptations fonctionnelles (amélioration de l'éclairage naturel et artificiel, agrandissement de la scène, changement du sol, changement du système de chauffage, mise en place d'une VMC...),
- rationalisation et redistribution des espaces (modification et adaptation de la cuisine, des espaces de rangement, des sanitaires et des vestiaires...).

Détails des travaux d'extension

- création d'un local de stockage,
- création d'une salle de réunion autonome.

Des travaux d'aménagements extérieurs seront également réalisés, en particulier la placette située à l'avant et la terrasse située à l'arrière.

Une démarche de qualité environnementale sera mise en œuvre au niveau global pour ce projet.

L'enveloppe financière affectée pour les travaux est de 600 000 € (hors missions de maîtrise d'œuvre et de coordination de sécurité) et les délais de réalisation sont estimés à un an.

À ce jour, le choix du maître d'œuvre (cabinet d'architectes) est en cours de finalisation.

Nous ne manquerons pas, dans les prochains bulletins municipaux, de vous tenir au courant de l'évolution du projet.



Prochain grand chantier : la rénovation et l'extension de la salle des fêtes.

À l'école en Ovalie

Chaque année, la Communauté de Communes des Côteaux Bellevue organise le Tournoi Intercommunal de Rugby qui rassemble autour du ballon ovale, tous les enfants des cours moyens des écoles du territoire.



Énergie et détermination, tant du côté des filles que des garçons



Pour une bonne préparation, les éducateurs de l'école de rugby de la Vallée du Girou viennent dans notre école au cours du 1^{er} semestre, à raison d'une heure par semaine, initier les enfants aux règles élémentaires de ce sport. Ainsi les jeunes joueurs se retrouvent sur un socle commun de règles à respecter.

À travers ce partenariat, les enfants ont l'occasion de vivre l'école différemment ; le rugby, comme bien d'autres sports collectifs, est un formidable vecteur de valeurs humaines et vient en complément des fondamentaux appris en classe. C'est un nouveau domaine où ils doivent là aussi, respecter des règles, appliquer ces notions parfois subtiles du respect de l'autre, mettre en commun des efforts et se confronter parfois à l'échec.

Le 27 juin dernier, plus de deux cents enfants se sont retrouvés sur le stade de Labastide Saint Sernin pour disputer ce challenge extraordinaire. Les matchs comportent deux mi-temps de 10 minutes chacune et 24 équipes

composées de garçons et de filles s'affrontent tour à tour, parfois énergiquement. Toutefois, même si certaines parties se jouent de façon assurément engagée, c'est en règle générale dans la bonne humeur que les choses se déroulent.

Cette journée demande une logistique considérable mise en place par la Communauté de Communes et l'école de rugby : transport en bus, préparation des pique-niques pour tous les enfants. La commune qui reçoit se charge de tracer les terrains. Mais comme les années précédentes, rien n'a été oublié sur ce plan-là.

Pas de tableau d'honneur pour cette rencontre où il n'y avait ni gagnant ni perdant. Après avoir remercié les organisateurs, Madame Geil Gomez, Présidente de la CCCB, entourée par les représentants des différentes communes, a procédé à la remise des trophées à chaque équipe et félicité tous les participants car finalement, l'essentiel était de participer...



Une partie des travaux des ateliers de l'association

L'école maternelle au Salon d'Automne de l'association ECLA

La salle des fêtes de Labastide Saint Sernin a accueilli, du 28 septembre au 2 octobre, le 27^e Salon d'Automne de l'association ECLA. Sont représentés des artistes, peintres et sculpteurs habitués à accrocher à nos cimaises, ainsi que quelques nouveaux qui ont rencontré le regard curieux et connaisseur d'un jury compétent et délicat.

Dans la salle des Aînés, étaient présentés les travaux des ateliers de l'association : dessin, peinture, peinture sur soie, modelage terre et bois.

Cette année, les enfants et adolescents ont été très nombreux à présenter leurs créations : de futurs artistes en devenir !

Chaque année, les enfants de moyenne et grande section de l'école maternelle viennent visiter le Salon. Ce fut un bonheur, cette fois encore, de voir leurs yeux émerveillés, d'entendre leurs réflexions cocasses et de faire jouer leur imagination sans fin. Ces visiteurs, accueillis par une équipe sympathique, ont apprécié la diversité des œuvres.



Les enfants de l'école maternelle découvrent le Salon d'Automne

Médiathèque : lancement de la carte d'adhérent

infos
municipales



Médiathèque Municipale Monique Font

*Courant octobre,
180 adhérents possédaient
déjà la nouvelle carte
MéMo!*

La Bibliothèque municipale Monique Font a fermé définitivement ses portes fin juillet pour ouvrir sous la forme de **Médiathèque municipale Monique Font** début septembre.

Une carte de lecteur « MéMo » pour Médiathèques en Mouvement vous sera remise contre une participation de 5 € individuellement ou 15 € par famille par an.

Cette carte vous permettra d'avoir accès aux cinq médiathèques de la Communauté de communes Coteaux Bellevue, à savoir :

- L'Alpha B de Castelmaurou
- La MMMF de Labastide Saint Serin
- La bibliothèque de Montberon
- L'Atelier et sa ludothèque de Pechbonnieu
- La Médiathèque de Saint Geniès Bellevue

Dans le courant de l'automne, vous aurez accès sur internet, à un portail commun aux cinq structures où vous pourrez chercher, réserver un document sur l'ensemble du réseau MéMo.

De plus, depuis fin octobre, vous pouvez retrouver à la MMMF, un choix impressionnant de CD et de DVD en prêts ainsi que plusieurs milliers de documents écrits.

Et toujours une animation pour les 0-3 ans, « Le Vendredi des Petits », une fois par mois de 10h à 12h, avec la participation des « Tantines » de l'équipe de « Ça me dit, je lis ! ».

Vous pouvez nous retrouver sur la page Facebook « Médiathèque Municipale Monique Font » !



Rencontre avec Victor Del Arbol

Jeudi 6 octobre, la Médiathèque Municipale Monique Font recevait Victor Del Arbol dans le cadre du 8^e Festival international des littératures policières organisé par l'équipe de Toulouse Polars du Sud. Cet écrivain catalan a ravi les nombreux auditeurs par son humour et ses anecdotes et s'est prêté de bonne grâce à la séance de dédicace de ses ouvrages. Son dernier roman, pas encore traduit, *Vispera de casi todo*, a gagné le prestigieux prix Nadal en Espagne qui est l'équivalent du Goncourt. La soirée s'est terminée autour d'un buffet froid, avec la participation de « Ça me dit, je lis ! ».



Une rencontre dans la bonne humeur, animée par Marie et Frédéric, traducteur d'un soir !

État civil des 2^e et 3^e trimestres 2016

Ils se sont unis

BEDNARZ Thomas,
Michel et FAYRET Aude,
Michèle, Paule **9 avril**

MEYNARDIE Thierry,
Jean et RAVET Elodie,
Marie, Aline **21 mai**

ROUGÉ Rémi, Joël, Luc
et CENEDA Florence
4 juin

FRECHE Denis et HARRIET
Virginie, Marie-Thérèse,
Félicie **11 juin**

ANTHOINE Jérôme, Thierry
et GUERRIER Magalie,
Cécile, Nicole **2 juillet**

VILLELE Joël, Georges,
Lucien et VELA Emilie,
Isabelle **16 juillet**

DUBOURG Ludovic et
TROIETTO Christine, Régine,
Jacqueline **20 août**

SAMAMESS Philippe, Marc,
Patrick et LUCIDO Audrey,
Janny, Jacky **27 août**

Bonjour les bébés

JARQUE Théo **9 avril**

LEMOINE Elena, Brigitte, Marion
10 avril

HOURNON LEMEUNIER Eliott **28 avril**
JAQUET Rose, Séréna, Lihya, Marjorie
10 mai

OBRY Safiya, Yakine **12 mai**
YOUSFI DUROU-CAPY Naila, Louise
2 juin

COLLIAT Lino, Jacques, Emmanuel
14 juin

ARNAUD Léa, Marie, Annick **24 juin**

BESCHEMIN Garance **20 juillet**

THIERRY Lilou **25 juillet**



Ils nous ont quittés

DI GIACOMO née GONCALVES
Julieta **14 avril**

ELTZNER Emile, Georges,
Camille **26 mai**

RAYNAL Émile **21 juin**

BALAGUÉ Jean Pierre
13 juillet

JEANNE Esteban, Victor
30 juillet

MALVAUX Léopaul, Jean, Michel
31 juillet

JOURDE Jules **26 août**

ARRUEGO Antoine, Pierre, Mano
5 septembre

CALAMEL Baptiste, François,
Florent **29 septembre**

Nos prochaines rencontres...

Novembre 2016

Dimanche 27 novembre 2016

Loto de l'Amicale des Anciens à 14 h 30, salle des fêtes

Décembre 2016

Dimanche 4 décembre 2016

Fête de Noël de l'ALAE, de 14 h à 18 h, salle des fêtes

Samedi 24 décembre 2016

Veillées de Noël. Enfants : église de Villariès, 19 h. Adultes : église de Pechbonnieu, 21 h 30

Dimanche 25 décembre 2016

Messe de Noël, église de Cépet, 10 h 30

Vendredi 23 décembre 2016

Don du sang, de 15 h à 19 h, salle des Anciens

Janvier 2017

Samedi 21 janvier 2017

Soirée Belote à 21 h, Comité des fêtes, salle des fêtes

Février 2017

Samedi 25 février 2017

Soirée à thème, APEEL, salle des fêtes

Mars 2017

Vendredi 3 mars 2017

Soirée Théâtre à 20 h 30, Comité des fêtes, salle des fêtes

Mai 2017

Lundi 15 mai 2017

Don du sang, de 15 h à 19 h, salle des Anciens

Lundi 8 mai 2017

Cérémonie devant le Monument aux Morts, 11 h

Samedi 13 mai 2017

Soirée Cabaret, BJB club de pétanque, 20 h 30, salle des fêtes

Jeudi 25 mai et samedi 27 mai 2017

Tournoi de foot « Les petits Princes », stade municipal



Collectes

Ordures ménagères

La collecte des **ordures ménagères** (bac à couvercle bordeaux) a lieu le **lundi**. Pensez à sortir vos bacs, le dimanche soir.

La collecte du **tri sélectif** (bac à couvercle jaune) en porte à porte ou en point de regroupement a lieu le **mercredi des semaines impaires** :

Mercredi 23 novembre 2016

Mercredi 7 décembre 2016

Mercredi 21 décembre 2016



Piles et petites batteries usagées

Une **borne de dépôt de piles et petites batteries usagées** est à présent à votre disposition en **Mairie**. Son usage est destiné à tous, chacun y a donc accès et est invité à l'utiliser. Vous pouvez y déposer les piles jetables et rechargeables, les piles boutons ainsi que les batteries de téléphone et de PC portable.



Question d'environnement !

Préservez votre environnement : les piles et batteries sont des produits très polluants qui doivent faire l'objet d'un traitement spécifique. À titre d'exemple, une pile bouton pollue à elle seule 500 litres d'eau ou 1 m³ de terre pendant 50 ans !

Déchets verts

La collecte des **déchets verts**, assurée sur notre commune par le SITROM, a lieu le **mardi des semaines impaires** (par contre, pas de rattrapage si le mardi est férié). Il n'est plus nécessaire de vous inscrire au préalable en mairie.

PROCHAINES COLLECTES DES DÉCHETS VERTS

Mardi 22 novembre 2016

Mardi 6 décembre 2016

Mardi 20 décembre 2016



Pour l'année 2017, les dates de ramassage **des encombrants, déchets verts et tri sélectif** ne sont pas connues à ce jour. Nous vous les communiquerons ultérieurement.